



!!!TEST!!! 2023-2024 - contrat PRODUITS LAITIERS GAEC Romé - avril-juin 202

productrice : Clémentine Naudé

1. Préambule

Conformément aux statuts et au règlement intérieur, l'**AMAP Phacélie** a pour objet d'entretenir un partenariat entre des producteurs et un groupe ouvert d'adhérents désirant consommer de manière alternative en soutenant une agriculture locale, socialement équitable et écologiquement respectueuse dans un esprit de coopération et de solidarité.

1. Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture par le **GAEC Romé**, 54400 Royaumeix, lafermerome@orange.fr, certifié Bio, représenté par **Clémentine Naudé**, au titulaire de ce contrat, **25 livraisons** d'un « panier » constitué de produits laitiers par **commandes individuelles trimestrielles** via le site AMAPj (<https://contrats.amapj.fr/b/ludres>). Les produits laitiers sont issus de la Fromagerie du Lac de Pierre Percée. Les produits sont élaborés à partir du lait de la ferme Romé.

2. Durée du contrat et livraison

Le présent contrat s'étend du **7 avril 2023 au 22 mars 2023**. La distribution des produits laitiers du GAEC Romé est effectuée **les semaines paires**, le vendredi entre 18h00 et 19h30 à la salle Albert Schweitzer, rue Marie Marvingt, Ludres. **Se munir d'une glacière ou d'un sac isotherme afin de respecter la chaîne du froid.**

Dates des livraisons : les livraisons se font les semaines paires à partir du 7 avril 2023.

Les 4 trimestres se répartissent comme suit :

- Du 7 avril 2023 au 30 juin 2023 – commande avant le 24/03/2023
- Du 12 juillet 2023 au 22 septembre 2023 – commande avant le 05/07/2023
- Du 6 octobre 2023 au 15 décembre 2023 – commande avant le 30/09/2023
- Du 12 janvier 2024 au 22 mars 2024 – commande avant le 15/12/2023

Les livraisons des 19 mai du 14 juillet seront avancées aux mercredis 17 mai et 12 juillet. Il n'y aura pas de distribution le 29 décembre et celle-ci ne sera pas reportée.

Étant donnée la procédure de commandes individuelles trimestrielles, les absences programmées doivent être prises en compte lors de l'établissement des commandes trimestrielles sur AMAPJ. En cas d'absence programmée ultérieurement à l'établissement de la commande, l'adhérent doit prévenir la productrice (par mail à lafermerome@orange.fr et copie à amap.phacelie@gmail.com) au moins une semaine à l'avance. Les paniers seront reportés en accord avec la productrice. En cas d'absence non signalée, le panier sera considéré comme perdu.

3. Conditions de règlement

La valeur des produits commandés à la productrice est euros.

Le règlement peut s'effectuer par virement bancaire, **à privilégier**, ou par chèque.

3.1. Paiement par virement bancaire

Le virement bancaire doit être effectués vers le compte du **GAEC Romé Fromages**.

IBAN : FR76 1610 6006 4396 0026 8859 745 code BIC : AGRIFRPP861

Le virement bancaire, d'un montant égal à **euros**, doit avoir comme intitulé « AMAP Phacélie- Nom Prénom ».

Il est à effectuer dès la validation de la commande sous AMAPJ au moins une semaine avant la première livraison du trimestre de la saison 2023-2024 concerné.

3.2. Paiement par chèque

Le chèque, d'un montant égal à **euros**, doit être libellé à l'ordre de **GAEC Romé Fromages** et doit être transmis au trésorier de l'AMAP lors de la distribution suivant la saisie de la commande sur AMAPJ. Le chèque sera transmis à la productrice.

4. Défection de l'adhérent

Le mode de fonctionnement en AMAP implique un engagement annuel des adhérents. La défection d'un adhérent n'est donc possible qu'en cas de force majeure. Cette défection implique l'obligation pour l'adhérent de trouver un remplaçant jusqu'à la fin du contrat en cours et dans tous les cas, l'adhérent, initialement titulaire du contrat, le reste jusqu'à son terme.

6. Engagements

Clémentine Naudé s'engage à produire selon le cahier des charges de l'agriculture biologique des produits laitiers, et à les livrer aux adhérents de **l'AMAP Phacélie**, pendant la période du **7 avril 2023 au 22 mars 2024**. Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour satisfaire les adhérents de l'AMAP. En cas d'impossibilité d'honorer ses engagements (accident, etc), le remboursement des sommes avancées se fera en accord avec une décision de l'AMAP Phacélie.

, demeurant , s'engage à venir constituer son panier à chaque distribution ou le cas échéant à le faire récupérer par une personne de son choix.

ANNEXE : liste et tarifs des produits laitiers proposés

Fromage blanc - 500gr 2,90 €

Faisselle – 500 gr 2,90 €

Le Caromé - 240gr 4,95 €

Le Ouatpané– 100gr 2,80 €

Tomme nature ¼ - environ 500gr 10,05 €

Tomme à l'ail des ours ¼ - environ 500gr 10,50 €

Tomme aux noisettes ¼ - environ 500 gr 10,50 €

P'tite tomme – environ 350 gr 8,90 €

Fromage frais 4 épices – 100 gr 2,70 €

Fromage frais basilic – 100 gr 2,70 €

Fromage frais nature – 100 gr 2,40 €